



République Française
Département de l'Yonne
Communauté de Communes Yonne-Nord
Mairie de COURLON-SUR-YONNE
Tel : 03.86.66.80.34. Télécopie : 03.86.66.91.24
mairie-courlonsuryonne@wanadoo.fr



*Christina Rangdet,
Maire,*

Compte rendu de la réunion du 30 juin 2020 en préfecture au sujet du passage intensif des poids lourds dans les communes de Serbonnes, Vinneuf, Courlon sur Yonne.

Présents

Directeur du cabinet du préfet

Monsieur le directeur RIQUELME

Madame la député

Madame CROUZET

Assistant parlementaire Monsieur Campagne

Capitaine de gendarmerie de SENS

Capitaine BOIZARD

Capitaine de la sécurité routière

Capitaine NANNI

Mairie de Courlon sur Yonne représentée par :

Madame la Maire Madame RANGDET

Maire de Courlon sur Yonne

Monsieur DESMOLIN

conseiller

Mairie de Serbonnes représentée par :

Monsieur le Maire Monsieur MARTIN Maire de Serbonnes
 Madame GRELLET 1^{ier} adjointe

Mairie de Vinneuf représentée par :

Monsieur DUVAUT 3^{ier} adjoint

Absent bien qu'invités les représentants du département.

OBJET PASSAGE INTENSIF DES POIDS LOURDS SUR LES COMMUNES DE VINNEUF, COURLON SUR YONNE ET SERBONNES.

Madame la Maire de Courlon sur Yonne remercie la présence de la police sécurité routière et particulièrement sur leur présence plus importante sur le passage de la D 23.

Elle sollicite les services de la préfecture et les représentants de la police sur les moyens complémentaires pour filtrer le passage des poids lourds.

Les capitaines représentant la sécurité routière informent que depuis quelques jours des contrôles sont réalisés : de l'ordre de 15 mn /jour et vont passer à 45mn /jour.

A ce jour, il a été enregistré une infraction sachant qu'il y a 27 infractions dans le même délai au niveau du feu bicolore situé à PONT SUR YONNE.

Les capitaines proposent de renforcer les contrôles.

Il a été demandé comment faire respecter la limitation de vitesse des poids lourds dans les communes.

La solution serait de :

- Mettre en place des radars de chantier mais les services de la Préfecture indiquent que cela est très complexe de mettre ce type de radar (sur les dires de la préfecture, le cout, l'obtention du matériel et de ces dégradations récurrentes, la préfecture ne mettra pas en place ce type de matériel). Les services de la Préfecture proposent que la ville achète un radar...

Les services de la sécurité routière proposent de mettre en place des voitures banalisées avec radars embarqués (Ils demandent aux Maires de faire une campagne pour prévenir les habitants).

Il a été indiqué que les poids lourds empruntent la D470 et passent sur le pont limité à 3.5 T et qu'un comptage avait été mise en place et avait comptabilisé 61 camions/ jour.

Les services de la Préfecture demandent aux représentants de la sécurité routière de faire une campagne d'information auprès des principales entreprises environnantes au sujet du passage des poids lourds sur la D470 et la D23 qui ne sont réservées qu'aux dessertes locales.

Il a été indiqué que les poids lourds empruntent la D 470 et passent également sur les voies communales comme la rue du port à Courlon sur Yonne. La commune est intervenue sur le bouchement des nids de poule faits par les poids lourds (cela a engendré un cout qui ne peut être supporté par la commune).

Les services de préfecture indiquent les communes auraient dû établir un constat d'huissier avant la déviation et qu'il est toujours d'actualité en cas de futurs litiges.

Le département envisage de débloquer des fonds pour reprendre l'état des voies départementales uniquement.

Il a été communiqué que des plaintes ont été émises par les habitants sur des risques dus à l'étroitesse des trottoirs, de la vitesse des poids lourds, de la réouverture des écoles, le bruit et les vibrations des habitations lors du passage des camions (détériorations et apparition de fissures dans certains bâtiments et logements...)

Rappel : les voiries D470 et D23 ont été réalisées sur des critères de type T5 (répertoriés en 2018 pour 19 poids lourds /jour) et qu'à ce jour il a été comptabilisé plus de 60 passages/jour : cela correspond à une structure de la chaussée de type T3 voir T3+.

Il a été rappelé que la fin des travaux de la réfection du Pont de l'Yonne suite au confinement est prévue fin Août 2021 hors intempéries au lieu de fin décembre 2020.

MAIRIE DE COURLON SUR YONNE